

pulation du territoire du Nord-Ouest, ou à n'importe quelle personne au sujet de la proclamation ou des promesses qu'elle contenait. Je compris de Sir George qu'il insistait auprès de l'archevêque Taché pour lui faire accepter la tâche de se rendre au Nord-Ouest et de faire son possible pour faire comprendre à la population que les dispositions du gouvernement canadien et du peuple canadien à son égard étaient amicales. Je compris aussi qu'il lui avait demandé de faire circuler la proclamation parmi la population à son arrivée, et de s'efforcer d'induire le peuple à se conformer aux conditions qu'elle contenait. Les conversations que j'eus avec Sir John Macdonald à ce sujet étaient dans le même sens. Il ajouta qu'il s'était servi d'expressions analogues avec l'archevêque. L'archevêque Taché vint à plusieurs reprises à Ottawa après cela, une, deux ou trois fois, je pense, et je sais qu'ils eurent des entretiens avec lui; mais toute la discussion revenait toujours à ce point. Il insistait beaucoup pour que l'amnistie fut accordée à la population, parce qu'il voyait que les troubles continueraient, et que l'amnistie rétablirait la tranquillité dans le pays; et, d'un autre côté, mes collègues, aussi bien que moi, nous lui répondions que nous ne pouvions pas intervenir comme gouvernement, parce que c'était une question impériale, et ainsi de suite dans le sens déjà mentionné. Ceci avait lieu après son retour du Nord-Ouest. Il ne fut pas dit que le gouvernement, ne pouvant intervenir comme gouvernement, ferait tout ce qu'il pourrait pour obtenir la considération favorable du gouvernement impérial. J'ignore ce que Sir John et Sir George ont pu dire; mais j'insistai auprès de l'archevêque sur l'opportunité et la nécessité de préparer le mémoire dont je viens de parler. J'insistai beaucoup auprès de lui, avant la convocation des chambres, en octobre dernier, pour lui faire faire ce travail, afin que son mémoire put être transmis en Angleterre par le Gouverneur, avec qui l'archevêque m'avait dit avoir eu une conversation. C'est pourquoi je crus qu'il importait beaucoup au succès de ses efforts qu'on eût ce mémoire dans lequel l'affaire, comme il voulait l'exposer, pourrait être mise devant le gouvernement impérial. Je sais qu'il y eut des entrevues à ce sujet avec le Père Ritchot à diverses époques. En tant que j'y suis concerné, ces conversations étaient dans le même sens que celles avec l'archevêque, qui insistait de plus en plus pour obtenir l'amnistie. Je puis ajouter que j'étais présent à une entrevue qu'il eut avec le Gouverneur-Général. Mais comme j'étais là en ma qualité de ministre de la Couronne, je déclinai respectueusement de donner aucune information relative à cette entrevue.

*M. Blake.*—Je vous demande ce qui s'est passé en votre présence entre le Père Ritchot et le Gouverneur-Général?

*M. Langevin.*—Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question, car j'étais là en ma qualité de ministre de la Couronne, et c'est en cette qualité que j'avais été mandé par le Gouverneur.

Dans mes conversations avec le Père Ritchot, j'ai toujours essayé de le convaincre de la nécessité d'empêcher toute difficulté nouvelle et de calmer l'agitation des esprits; car tant que la population, ou une partie de la population, ferait de l'agitation et soulèverait cette question, j'étais d'opinion que la solution de la difficulté serait encore bien longtemps retardée. Je lui dis, comme je dis à l'archevêque, que c'était une question en dehors du contrôle du gouvernement canadien, mais que j'étais surpris que la population ne signât pas des pétitions à la Reine, montrant qu'elle était ferme dans le désir de voir accorder son pardon aux personnes impliquées dans les troubles de 1869-70; que j'étais persuadé que ces pétitions feraient plus pour attirer l'attention du gouvernement impérial sur ce sujet et amener une solution de la difficulté que tout autre moyen qui pourrait être employé. Le Père Ritchot me dit, autant que je puis maintenant me le rappeler, qu'il y avait déjà eu des représentations de faites à ce sujet, mais que la population devenait impatiente, et que la position des personnes qu'on supposait impliquées dans la mort de Thomas Scott était devenue intolérable, que ces personnes craignaient constamment de perdre la vie, et qu'en conséquence la paix du pays demandait la solution immédiate de la question. Je représentai à plusieurs reprises au Père Ritchot la difficulté d'une action collective des membres du gouvernement sur une question de ce genre, et cette action collective, il désira à plusieurs reprises l'obtenir. Je lui démontrai que dans une certaine partie ou dans certaines parties de la Puissance, l'opinion publique, sur cette question, était dans un sens, pendant qu'elle était dans un sens tout à fait contraire sur la même question dans d'autres parties du pays; que partant, il devait voir la difficulté d'une action collective